



Débat ouvert: “The promotion and strengthening of the rule of law in the maintenance of international peace and security: the Rule of Law among Nations”

New York, le 12 janvier 2023

Déclaration lue par Ignazio Cassis,
Ministre des Affaires étrangères de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite le Japon pour sa présidence et le remercie pour l'organisation de ce débat. J'aimerais également remercier le Secrétaire général, la Présidente de la Cour internationale de justice et le Professeur Dapo Akande pour leurs précieuses contributions.

C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole en tant que membre élu au sein de cette enceinte. J'aimerais souligner que la Suisse se réjouit d'œuvrer pour la paix et la sécurité dans le monde avec tous les membres du Conseil de sécurité.

Monsieur le Président,

Le droit international régit aujourd'hui les aspects fondamentaux de notre coexistence. En tant que communauté internationale, nous sommes parvenus, au cours des dernières décennies, à construire ensemble un système multilatéral fondé sur des règles universelles.

L'état de droit constitue l'épine dorsale de ce système qui repose sur la Charte des Nations Unies. Il est du devoir de tout Etat de respecter les normes et principes qui y sont énoncés. La Charte proscrit l'usage ou la menace de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat. Elle oblige les Etats à régler leurs différends de manière pacifique. Et c'est également dans la Charte que les droits de l'homme fondamentaux et les libertés fondamentales sont ancrées. C'est notre devoir, en tant que membres du Conseil de sécurité, de veiller au respect de ces règles.

Les principes de la Charte sont aujourd'hui mis à rude épreuve. Ils ont été violés de manière flagrante dans le cas de l'agression militaire russe contre l'Ukraine.

Un principe clé de l'état de droit est le respect des garanties de procédure. Afin que le Conseil renforce sa crédibilité, il doit lui-même respecter ces standards et agir de manière transparente et cohérente. A ce titre, la Suisse salue le travail effectué par le médiateur du Comité de sanctions Daech et Al-Qaida pour l'application de l'état de droit dans les sanctions onusiennes.

Nous comptons travailler avec tous les membres du Conseil pour que les autres régimes de sanctions bénéficient également d'un tel mécanisme.

Le droit international humanitaire continue d'être bafoué dans de nombreux conflits armés. Des atteintes graves aux droits de l'homme ont lieu chaque jour. La Suisse condamne ces graves violations du droit international où qu'elles soient commises dans le monde. De plus, le droit pénal international et la reddition de comptes ne sont pas suffisamment mis en œuvre.

Face à ce constat, il s'agit de ne pas baisser les bras. Nous devons tous ensemble soutenir le travail des instances internationales, telles que le Conseil des droits de l'homme, la Cour internationale de Justice, la Cour pénale internationale et les différents mécanismes d'enquête et d'établissement des faits de l'ONU. Il est crucial que tous les États, ainsi que le Conseil de sécurité, coopèrent pleinement avec ces entités.

Au niveau national également, l'affaiblissement de l'état de droit et les violations des droits de l'homme sont des indicateurs précoces de violences ou de conflits armés. Le Conseil de sécurité doit en tenir compte, par exemple dans ses décisions concernant les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales.

Monsieur le Président,

La Constitution suisse dit que « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». L'état de droit nous protège toutes et tous, que nous soyons un Etat petit ou grand, un individu fort ou faible.

En 2010, l'ancien Président de l'Assemblée générale Joseph Deiss a prononcé les paroles suivantes: « La Charte doit rester notre guide ultime. La paix et la sécurité sont notre vocation première ». Je m'associe de tout cœur à ces paroles.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

Switzerland congratulates Japan on its presidency and thanks Japan for organising this debate. I would also like to thank the Secretary General, the President of the International Court of Justice and Professor Dapo Akande for their valuable contributions.

This is the first time I have the honour to speak as an elected member of this body. I would like to stress that Switzerland looks forward to working for international peace and security with all the members of the Security Council.

Mr. President,

Today, international law governs the fundamental aspects of our coexistence. As an international community, we have succeeded over the past decades in building together a multilateral system based on universal rules.

The rule of law is the backbone of this system, based on the Charter of the United Nations. It is the duty of every state to respect the norms and principles set out in it. The Charter prohibits the use or threat of force against the territorial integrity or political independence of another state. It obliges states to settle their disputes peacefully. And it is also in the Charter that fundamental human rights and fundamental freedoms are anchored. It is our duty, as members of the Security Council, to ensure that these rules are respected.

The principles of the Charter are being put to the test today. They have been flagrantly violated in the case of the Russian military aggression against Ukraine.

A key principle of the rule of law is respect for due process. In order for the Council to strengthen its credibility, it must respect these standards and act in a transparent and consistent manner. In this regard, Switzerland welcomes the work of the Ombudsperson to the ISIL and Al-Qaida Sanctions Committee to ensure rule of law in UN sanctions.

We intend to work with all Council members to ensure that other sanctions regimes also benefit from such a mechanism.

International humanitarian law continues to be violated in many armed conflicts. Serious violations of human rights take place every day. Switzerland condemns these serious violations of international law wherever they occur in the world. Moreover, international criminal law and accountability are not sufficiently implemented.

In view of this, we must not give up. We must all support the work of international bodies such as the Human Rights Council, the International Court of Justice, the International Criminal Court and the various UN investigation and fact-finding mechanisms. It is crucial that all states, as well as the Security Council, cooperate fully with these bodies.

At the national level, too, the weakening of the rule of law and human rights violations are early indicators of violence or armed conflict. The Security Council must take this into account, for instance in its decisions on peacekeeping and special political missions.

Mr. President,

The Swiss Constitution states that “the strength of a people is measured by the well-being of its weakest members”. The rule of law protects us all, whether we are a small or large state, a strong or weak individual.

In 2010, former General Assembly President Joseph Deiss said: “The Charter must remain our ultimate guide. Peace and security are our primary calling”. I wholeheartedly endorse these words.

I thank you.